

PARTIE 1

Mise en place d'un site de compostage Fiche technique

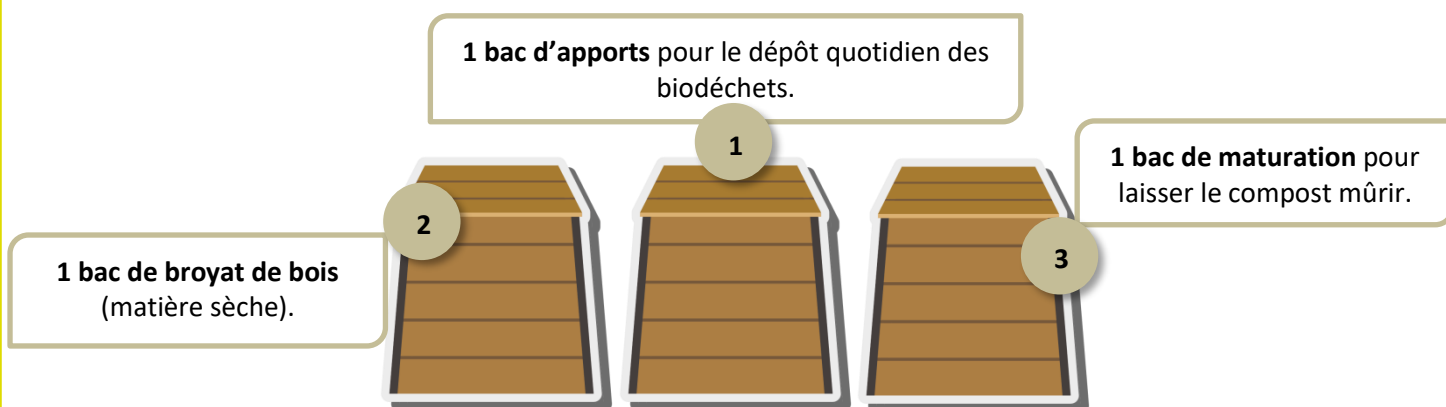
🔄 FONCTIONNEMENT

Le compostage collectif fonctionne avec trois bacs :

- **1 bac d'apports** – Pour le dépôt quotidien des biodéchets.
- **1 bac de maturation** – Pour laisser le compost mûrir.
- **1 bac de broyat** (matière sèche). Le broyat permet d'équilibrer le rapport humidité/matière sèche et surtout de structurer le compost.

Deux pistes d'obtention du broyat : les services techniques communaux, les paysagistes en charge des espaces verts sur la résidence.

En l'absence de broyat : stopper les apports !



☞ LISTE DES DÉCHETS

La liste des déchets compostables est la suivante :

- Restes de repas (hors viandes, poissons, œufs et produits laitiers)
- Epluchures de fruits et légumes
- Fruits et légumes perdus (en petits morceaux)
- Coquilles d'œufs écrasées
- Marc de café (avec filtre en papier)
- Sachets de thé (sans agrafes ni ficelles)

Interdits dans le composteur

Viandes et poissons
Produits laitiers
Œufs
Plastiques (même biodégradables)
Litières d'animaux
Terre



Des affiches, flyers pourront être fournies par le SMND.

☞ GESTION DU SITE

Un site de compostage nécessite une gestion régulière. Pour cela il est nécessaire qu'au moins deux personnes soient identifiées comme référents du site.

L'ensemble des parties prenantes du projet devront notamment être formées et impliquées dans la gestion quotidienne du site.

Un tableau de répartition des tâches sera à compléter avec les noms des personnes qui en auront la charge.

Principales tâches :

- A chaque apport : Vérifier la poubelle du compostage et retirer les indésirables. L'acheminer jusqu'aux composteurs. Déposer les déchets, les étaler et ajouter environ 1/3 de broyat, voire 50% au démarrage (à disposer par-dessus les déchets frais).
- Une fois par semaine : Vérifier le bac d'apports (vérifier l'humidité, rajouter du broyat si nécessaire) et brasser avec une fourche en surface (à hauteur de fourche, soit sur les 10/15 premiers centimètres).
- Une fois le bac d'apports plein, transférer les déchets dans le bac de maturation. La fréquence annuelle dépend du nombre de logements ainsi que du volume des bacs (compter environ deux fois par an en moyenne).
- Une fois le compost mûr (compter 9 mois à minima), celui-ci pourra être valorisé sur les espaces verts, au potager, au pied des arbres...



Les composteurs s'ouvrent en façade afin de faciliter le transfert.

☞ EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES DES BACS

Les composteurs doivent obligatoirement être posés sur un espace enherbé.

Leur volume est de 820 litres.

Les bacs fournis sont de qualité suffisante pour un usage collectif (manipulation quotidienne répétée).

www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX

Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

